

Absence d'empêchement

Vous devez remplir la section 3-4-5-6 du formulaire de consentement.

Pièce prouvant votre identité à produire :

Permis de conduire

Si vous avez un permis de conduire, transmettre **uniquement** la copie recto-verso.

Si vous n'avez pas de permis de conduire :

- Carte d'assurance maladie
- +
- Preuve de votre adresse
(Facture quelconque, Carte étudiante, R1 ou T4 sur laquelle votre nom et adresse sont inscrits)

Vous devez complétez les formulaires à **l'encre bleue**.

- Le coût est de **118\$** par personne.

Vous pouvez nous payer de différentes façons:

- **Argent comptant**
- **Interac** à l'adresse courriel suivante : **bc@bellegrenouille.ca**

Le montant en argent comptant (118\$) ou le chèque, doit être dans une enveloppe cachetée et bien identifiée (nom complet de la RSG).

Vous devez compléter le ou les formulaires et nous les retourner le plus rapidement possible pour assurer le traitement par le poste de police (plus ou moins **12 semaines**) avant l'échéance de vos absences d'empêchement.

Si vous avez des absences d'empêchement valide actuellement :

Communiquez avec le bureau coordonnateur, des documents supplémentaires vous seront transmis ainsi qu'une formule pour déclaration sous serment

Nous vous remercions de votre collaboration!

L'Équipe du BC